

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 30 mars 2026

**Objet : Validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour l'implantation d'une station de recharge rapide pour véhicules électriques
N° 2026-03-30/13**

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOUIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Caroline ROLLIER, Othylie DUBOUIS et Yonan GOUTAUDIER.

Absent : M. Christophe REGNY.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise DESORMIERE et M. Philippe CREMONT.

Procurations : Mme Marie-Françoise DESORMIERE à M. Didier PICARD et M. Philippe CREMONT à M. Frédéric GOUTAUDIER.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 mars 2026.

Secrétaire de séance : Mme Christelle DUBOUIS-BAGLAN.

Dans le cadre de la transition énergétique et du développement des mobilités durables, la commune souhaite favoriser l'usage des véhicules électriques sur son territoire.

Le SIEL propose d'implanter une station de recharge rapide pour véhicules électriques Place du 11 novembre. Une étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) a été réalisée afin d'analyser les contraintes techniques liées au raccordement électrique et à l'aménagement de l'espace public.

Monsieur Frédéric GOUTAUDIER, Adjoint au Maire délégué au cadre de vie et à la voirie, précise que la commune n'aurait aucune dépense à engager, l'installation étant intégralement financée par le SIEL-TE. L'exploitation de la borne serait assurée par Roannais Agglomération, avec une contribution de 800 € par borne.

La validation de l'APS permet de confirmer le principe d'implantation de cet équipement et de valider le principe de réalisation de cette opération.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les études nécessaires à la réalisation du projet, engager les démarches administratives et techniques et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 31 mars 2026

La Secrétaire de Séance,
Christelle DUBOUIS-BAGLAN

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260330-2026-03-30-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 01/04/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE